**Programme de Microfinancements du Fonds pour l’Environnement Mondial PMF FEM / PNUD Tunisie**

**Appel à projets 2024 – 7ème phase opérationnelle – Premier appel (CORE)**

Le dossier de cet Appel à Projets est composé du texte ci-dessous et de l’annexe1 « Fiche de projet PMF FEM\_OP7 STAR-1 » qui fait partie intégrale du présent Appel :

Date de lancement de l’Appel à Projets : 15 avril 2024

Date de clôture : **14 mai 2024 à minuit (heure Tunis)**

**I. Contexte :**

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d’Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) fournit aux Organisations non gouvernementales et aux Organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 26400 projets communautaires dans les domaines de conservation de la biodiversité, d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques, de lutte contre la dégradation des sols, de gestion durable des forêts, de protection des eaux internationales et de réduction de l’impact des polluants chimiques persistants.

En Tunisie, le PMF a initié ses activités depuis 1993. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à 224 projets.

Durant sa 7ème phase opérationnelle (OP7), le PMF s’est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires locales qui complètent et ajoutent de la valeur aux actions nationales et mondiales.

Cet appel à projet s’inscrit dans la continuité de l’appui aux ONG/OCB enregistrées légalement en Tunisie et qui sont encouragées à participer à cet appel à projets.

**II. Domaines et paysages d’intervention :**

Cet appel à projets couvre les domaines d'intervention suivants :

* La conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique,
* La lutte contre les changements climatiques,
* La protection des eaux internationales,
* La gestion durable des forêts
* La lutte contre la dégradation des sols
* La lutte contre les polluants chimiques ou organiques persistants

Les paysages d’intervention du présent appel à projets couvrent tous les gouvernorats de la Tunisie.

**III. Objectif général de l’appel :**

L’objectif global de cet appel à projets est de soutenir des initiatives communautaires innovantes qui permettront de sensibiliser et de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux qui se manifestent au niveau local tout en assurant une forte implication de la cible du Projet, surtout des jeunes et des femmes.

**IV. Objectifs spécifiques :**

Les projets soumis dans le cadre de cet appel devront proposer des initiatives opérationnelles permettant de :

* Promouvoir la culture environnementale
* Mettre en œuvre des actions de terrain concrètes pour résoudre des problèmes environnementaux pertinents et identifiés Promouvoir l’apprentissage, la formation et la valorisation du savoir-faire traditionnel respectueux de l’environnement
* Développer des chaines de valeurs résilientes au changement du climat
* Appuyer le développement de Startups opérant dans l’un des 6 domaines d’intervention du PMF FEM
* Promouvoir des modèles durables de l’économie bleue
* Contribuer à la préservation des espèces menacées d’extinction ou à la valorisation des espèces introduites invasives.

**V. Exemples d’initiatives**

Pour donner quelques exemples de cette vision du développement environnemental local, ci-après quelques exemples à titre indicatif pour inspiration :

1. Soutenir le développement et l'amélioration de l'entreprenariat de petite taille liés à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, en se concentrant en particulier sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les jeunes à risque (renforcement des capacités, activités génératrices de revenus, , etc.) ;
2. Encourager l’agroécologie chez les petits agriculteurs, la pêche artisanale et les chaînes d'approvisionnement durable pour renforcer la sécurité alimentaire ;
3. Promouvoir la récupération, l’économie et l’accès à l'eau, y compris avec des énergies renouvelables
4. Soutenir la conservation des aires protégées ;
5. Promouvoir la gestion durable des terres ;
6. Soutenir la gestion communautaire des ressources marines, y compris les pêcheries locales durables renforçant la sécurité alimentaire et l'amélioration du stock poissonneux ;
7. Gestion communautaire de la faune, y compris la lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces protégées ;
8. Déploiement d'énergies renouvelables et de technologies à faible émissions des gaz à effet de serre pour une utilisation productive, en particulier au niveau des communautés rurales et vulnérables.
9. Soutenir la participation des communautés locales aux dialogues multipartites aux niveaux local, régional et national (y compris par le biais de dialogues à distance) pour fournir des contributions aux politiques et programmes de développement durable, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles ;
10. Faciliter l'accès de la communauté locale à l'innovation sociétale et technologique et aux réseaux d'entrepreneurs aux niveaux local, régional et national.

**VI- Logique d’intervention et impacts attendus des projets**

Les initiatives attendues de la part des Organisations de la Société Civile pourraient avoir les dimensions suivantes :

* La mise en œuvre de **modèles pilotes** de démonstration **innovants** couvrant les domaines d'intervention du PMF/FEM. Ces modèles pilotes peuvent servir à la fois à la vulgarisation, la formation et l’apprentissage des communautés locales.
* Le développement **d’activités** qui contribuent à la sensibilisation pour la réduction des risques environnementaux (communication, promotion, vulgarisation ou autres activités à fort impact sur les communautés locales).

Les résultats attendus de ces interventions devront avoir un impact environnemental, social et économiques visant un développement durable des communautés locales.

**VII-Critères d’éligibilité :**

Les propositions de projets doivent :

* Être conçues et soumises par une ONG/OCB de droit Tunisien
* Être en relation avec les domaines d'intervention et les objectifs de l’appel (voir paragraphes II et III)
* S’appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets ;
* Être mises en œuvre dans les paysages spécifiés par cet appel à projets
* Être en harmonie avec les conventions internationales et les stratégies nationales
* Prendre en considération l’approche genre et impliquer les jeunes ;
* Avoir un impact socioéconomique évident et concret sur les communautés locales ;
* Appliquer des interventions innovantes
* Contribuer avec un cofinancement en nature et en numéraire ;
* Être achevées dans un délai maximum de 18 mois.

**VIII-Budget**

L’octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM. Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser 50 000 USD.

La moyenne de financement étant de 25 000 USD. Le plafond de financement ne sera accordé qu’à des projets ayant une portée importante et innovante et confirmée.

Un cofinancement en nature et en espèces est exigé et doit être spécifié dans la fiche de projet.[[1]](#footnote-1)

**IX-Durée des projets**

La durée maximale de chaque projet est de 18 mois.

**X-Modalités de soumission**

Les propositions complètes doivent être reçues au plus tard le **14 mai 2024 à minuit (heure Tunis)**, par email à l’adresse suivante : [**ezzeddine.ferchichi@undp.org**](mailto:ezzeddine.ferchichi@undps.org)

Avec la mention suivante : TUN/SGP/OP7/CORE/1

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le formulaire annexe 1 ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure de l'Organisation \* :

* Le Statut et le règlement interne
* La publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT)
* Extrait du Registre National des Entreprises (RNE)
* Carte d’identification Fiscale
* Le PV de la dernière assemblée générale tenue par l’Organisation visé par la recette des finances
* Le dernier rapport financier annuel de l’Organisation avec le reçu de son envoie au Secrétariat Général du Gouvernement
* Le dernier rapport narratif annuel de l’organisation avec le reçu de son envoie au Secrétariat Général du Gouvernement
* La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail) et les autres ressources à disposition de l’Organisation
* La liste des adhérents
* Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission (lettres d’appui de la proposition de projet, conventions de partenariat, etc.) et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

\* NB : Tous les documents doivent être présentés dans leur format officiel tel qu’exigé par la réglementation en vigueur

Les Organisations nouvellement créées sont encouragées à participer à cet appel.

Chaque Organisation ne peut soumettre qu’une seule proposition de projet (les Organisations qui bénéficient d’un projet en cours dans le cadre du PMF FEM ne sont pas éligibles).

**XI-Modalités de sélection :**

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF FEM, unique instance qui statue sur l’octroi de financement après examen et décision sur la base, des critères ci-avant mentionnés. Seules les Organisations présélectionnées seront notifiées.

--------------------------------------------------

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique [ezzeddine.ferchichi@undp.org](mailto:ezzeddine.ferchichi@undp.org) au plus tard le 23 avril 2024.

**Diffusé, le 15 avril 2024**

1. Le PMF FEM/PNUD applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l’ONG/OCB bénéficiaire et ses autres partenaires). [↑](#footnote-ref-1)